



MOBILITÉ / G04

Fiscalité et reste à vivre

Comparer les situations cantonales avec des hypothèses visibles.

GUIDE PRATIQUE + CAHIER DE TRAVAIL

Édition du 3 octobre 2026 / Harmonical Flavors

Collection indépendante. Aucun agrément institutionnel revendiqué.

Comment utiliser ce guide

Guide d'information et d'organisation. Les démarches et calculs ne constituent pas une décision d'autorité, un conseil fiscal individuel ou une garantie d'emploi. Vérifiez les conditions actuelles avant tout engagement.

Vous trouverez : Genève et quasi résidence ; Temps de transport et pouvoir d'achat.

Votre parcours de lecture

1. Chapitre 4 Fiscalité cantonale et reste à vivre

Lisez d'abord le parcours, puis complétez le cahier de travail. Les champs proposés dans les modèles servent à l'adaptation à votre situation ; ne transmettez jamais un modèle non complété.

Chapitre 4 Fiscalité cantonale et reste à vivre

Le canton de travail n'est pas un « paradis fiscal » automatique. Pour un résident français salarié à Genève, l'imposition à la source suisse doit être articulée avec la déclaration française et le mécanisme conventionnel qui évite la double imposition. Pour les salariés remplissant les conditions du régime des huit cantons - Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne - l'imposition est en principe dans l'État de résidence français. L'attestation 2041-AS et le retour régulier comptent ; à temps plein, le repère des 45 nuitées annuelles s'applique dans le cadre défini. Le secteur public, la nationalité et les exceptions conventionnelles nécessitent une vérification spécifique : ne pas classer mécaniquement tout emploi CHUV dans le régime privé. [S21]

Situation	Question déterminante	Traitement de préparation
France et emploi Genève	Barème à la source correct et éventuelle TOU	Réunir certificat de salaire, situation familiale et revenus mondiaux.
France et emploi privé Vaud Neuchâtel Jura	Conditions du régime frontalier remplies	Préparer 2041-AS, calendrier des retours et justificatifs.
Résidence suisse	Canton et commune de domicile, permis et situation fiscale	Comparer la fiscalité du domicile réel, les primes et les dépenses locales.
Résidence Belgique et emploi suisse	Convention Belgique Suisse et coordination sociale	Créer un dossier spécifique ; ne pas utiliser 2041-AS ni la CMU française.

Genève et quasi résidence

Le seuil usuel de quasi-résidence est d'au moins 90 % des revenus bruts mondiaux du contribuable et de son éventuel conjoint imposables en Suisse. Ce n'est pas « 90 % de votre salaire personnel payé par une entreprise suisse ». Un revenu du conjoint en France ou un revenu locatif peut faire perdre le seuil ; certains revenus sont traités selon les règles fiscales spécifiques. Utiliser le calcul officiel. Une demande de taxation ordinaire ultérieure permet un examen selon le régime applicable mais ne garantit pas un remboursement. [S22]

Calcul pédagogique : 100 000 CHF imposables en Suisse et 5 000 CHF d'autres revenus mondiaux donnent $100\,000 / 105\,000 = 95,24\%$. Avec 25 000 CHF d'autres revenus, le ratio devient 80 %. L'éligibilité n'est pas le gain. La TOU peut augmenter l'impôt ; elle doit être simulée avec les revenus et déductions admises, ainsi que la fortune lorsqu'elle intervient. Les dépenses réellement payées ne sont pas toutes intégralement déductibles.